

RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00521
Numéro SIREN : 853 421 550
Nom ou dénomination : A.O.S

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2022 sous le numéro de dépôt 4180

A.O.S
Société par actions simplifiée
au capital de 300 euros
Siège social : 86 rue Général de Gaulle – 10000 TROYES,
853 421 550 RCS TROYES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE DU 30 SEPTEMBRE 2022.

Le 30 Septembre 2022, à 10 heures, à Troyes.

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la présidence remis en main propre.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

1° *Monsieur ASSOKO Gouaméné Stéphane détenant 33 actions,*

2° *Monsieur SADIKI Abdellah détenant 34 actions,*

3° *Monsieur OBIANG Johann détenant 33 actions.*

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2022 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé au 33 rues Georges Seurat – 10000 TROYES.

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

Monsieur ASSOKO Gouaméné Stéphane demeurant aux 33 rues Georges Seurat – 10000 TROYES, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé décide que le liquidateur ne prendra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé et consigné au registre prévu par la loi.

Président associé

Monsieur ASSOKO Gouaméné Stéphane



Associé

Monsieur SADIKI Abdellah



Associé

Monsieur OBIANG Johann

